

Avoriaz, le 22 septembre 2025

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ALDA
LUNDI 28 JUILLET 2025
Office de Tourisme - 44 promenade du festival
74 110 AVORIAZ

La liste des personnes présentes ou représentées est consultable au bureau de l'ALDA.

Le livre de présence est signé lors de l'entrée en séance.

La réunion est présidée par Monsieur Eric DUSSART.

Le Président appelle deux scrutateurs conformément au règlement. Messieurs Albert GALLAND et Jean-Marc VELLEMAN se portent volontaires.

Damien TRETHER, Directeur de l'ALDA, est désigné comme Secrétaire de séance et sera assisté de Céline CASIER, Secrétaire de l'ALDA.

ORDRE DU JOUR

1. Exposé du Président.
2. Information sur les procédures juridiques en cours.
3. Discussion du projet de budget 2025/2026 et vote de la Résolution 1 « vote du budget 2025/2026 ».
4. Questions diverses.

Annexes :

- Annexe 1 : Projet de budget 2025-2026.
- Annexe 2 : Notice explicative projet de budget 2025-2026.

Les annexes de ce procès-verbal sont consultables et téléchargeables sur le site internet de l'ALDA à l'adresse : <http://www.alda-avoriaz.eu>

(Onglet Documents ⇨ Documents officiels).

Ces deux annexes vous avaient été jointes à la convocation à cette Assemblée Générale.

Vous pouvez également vous adresser à nos services pour obtenir ces documents par courriel.

1/ EXPOSE DU PRESIDENT

Chers Membres,

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale Ordinaire.

Ce rendez-vous estival permet comme chaque année de soumettre à votre approbation le projet de budget de notre association conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'ALDA.

Ce projet de budget 2025-2026 a été préalablement approuvé à l'unanimité par le Syndicat ALDA du 9 juillet 2025 avant de vous être adressé, annexé à la convocation à l'Assemblée de ce jour.

Sa présentation interviendra en point 3 de l'ordre du jour.

Cet exposé est l'occasion de vous informer de plusieurs sujets essentiels pour l'avenir de notre station :

I. Règlementation IMH :

Comme je vous en informais dans l'exposé du Président de l'Assemblée Générale de Noël dernier, la réunion que l'ALDA appelait de ses vœux de longue date s'est finalement déroulée le 27 septembre 2024 sous l'égide de la CCHC et associant les multiples parties prenantes dans le cadre de ce dossier.

Les démarches juridiques entreprises par la CCHC ont permis de créer un groupement de commande entre la collectivité publique et un immeuble. Ainsi, à notre connaissance, une convention actant une participation financière publique a dernièrement été signée pour effectuer une Appréciation Technique d'EXpérimentation (ATEX). Cette ATEX devrait permettre la modélisation de modes constructifs alternatifs permettant l'utilisation du bois tout en répondant aux impératifs de la réglementation IMH.

Je tiens à saluer l'engagement de Madame Yannick TRABICHET (Présidente de la CCHC) et de Monsieur Jean-François BERGER (Maire de Morzine-Avoriaz) pour leur soutien indéfectible dans ce dossier particulièrement complexe. Madame TRABICHET et Monsieur BERGER étant présents demain à la réunion d'information publique seront probablement en mesure de nous informer plus en détail sur le planning établi dans ce dossier.

II. Développement de la station :

L'avenant à la Délégation de Service Public (DSP) de remontées mécaniques liant la Commune de Morzine-Avoriaz et la SERMA qui avait été validé par le conseil municipal en décembre 2024 a été contesté par la Préfecture.

Cette décision pourrait bloquer toute perspective de développement des infrastructures du domaine skiable alors que la fluidification des parcours de skieurs sur le domaine est l'un des enjeux majeurs de ces prochaines années. Il est souhaitable qu'une solution soit rapidement trouvée entre les divers intervenants afin d'entrevoir un programme d'investissement répondant à la mutation de notre clientèle et à l'adaptation de notre domaine skiable.

Nous sommes notamment préoccupés par le retard qui pourrait être pris pour le remplacement du télésiège du Plateau par un appareil moderne au débit amélioré permettant de délester le télésiège du Tour.

Les acteurs concernés poursuivent bien entendu leurs travaux pour adapter les infrastructures aux enjeux de ces prochaines années.

Ainsi, les études portant sur le remplacement du télésiège du Plateau sont toujours d'actualité et le sujet de l'EMA (liaison téléportée Express Morzine Avoriaz) fait son retour avec l'organisation d'une réunion d'information publique à l'initiative de la Commune programmée ce soir à Morzine. Cette seconde initiative sera accompagnée d'une consultation de la population : les personnes inscrites sur les listes électorales de la Commune pourront participer à un sondage afin de faire valoir leur opinion sur le sujet.

III. Gestion des réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable :

Le contrat liant le promoteur historique SITI et l'opérateur SUEZ arrive à son terme en novembre 2025.

Le promoteur ne souhaitant pas renouveler la délégation du service et la Mairie exprimant sa volonté d'en reprendre la gestion à l'occasion des discussions entretenues au cours de l'année 2024, le contrat initial de 1980 a donc été dénoncé par SITI dans les délais impartis (un an avant le terme du contrat soit le 14 novembre 2024).

La commune sera ainsi prochainement en charge de l'exploitation de cette infrastructure qui va très certainement devoir faire l'objet de mises à niveau de son réseau « horizontal » d'une part et soulever le sujet du réseau séparatif pour certaines copropriétés d'autre part.

Je ne peux terminer cet exposé sans rendre hommage à Édith BOUXIN que bon nombre d'entre vous auront côtoyé au cours de sa longue carrière de syndic à Avoriaz.

Attentive à ses nombreux copropriétaires qui ont trouvé auprès d'elle écoute, disponibilité et compétence, elle avait à cœur la défense et la protection du patrimoine immobilier et architectural d'Avoriaz pour lequel elle a toujours œuvré avec détermination.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite d'excellentes vacances estivales dans notre station.

Eric DUSSART
Président de l'ALDA

2/ INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES JURIDIQUES EN COURS

M. DUSSART informe les membres de l'Assemblée Générale sur les procédures juridiques en cours :

a. Procédure diffamation à l'encontre de Guy DION

Procédure diffamation à l'encontre de Guy DION, Président de l'ALDA	
16 mars 2021	Réception procès-verbal de réquisition par les services de l'ALDA
	Suivront les auditions des membres de l'ALDA ayant participé au Syndicat et à l'AGO du 24 août 2020
26 décembre 2024	Aucune suite connue à cette date
9 juillet 2025	Aucune suite connue à cette date

b. Tribunal de Commerce de Lyon

Tribunal de commerce de Lyon - NET & YOU	
Information Syndicat et AGO 26 décembre 2024	
13 septembre 2024	Dépôt des conclusions ALDA et renvoi au 8 novembre 2024 pour conclusions adverses
8 novembre 2024	Dépôt des conclusions NAY : Révision des demandes d'indemnisation à la hausse : Renvoi au 6 décembre 2024 pour nouvelles conclusions ALDA
6 décembre 2024	Affaire renvoyée au 17 janvier 2025 pour dépôt des écritures ALDA
Information Syndicat 09 juillet 2025 et AGO 28 juillet 2025	
06 décembre 2024	Affaire renvoyée au 17 janvier 2025 pour dépôt des écritures ALDA
17 janvier 2025	Affaire renvoyée au 14 février 2025 pour dépôt des écritures ALDA
28 février 2025	Dépôt des conclusions ALDA et dépôt de nouvelles conclusions NAY et renvoi au 28 mars 2025
28 mars 2025	Dépôt des conclusions ALDA et report au 25 avril pour dépôts des conclusions SUMNET et renvoi au 06 juin 2025 pour dépôt des écritures NAY
6 juin 2025	Dépôt des conclusions NAY et renvoi au 4 juillet pour dépôt des conclusions ALDA
4 juillet 2025	Affaire renvoyée au 12 septembre pour dépôt des conclusions ALDA

Demande d'indemnisation NAY :

- *Initiale : 924 670€ + 5 000€ art 700*
- *Novembre 2024 : 242 239€ + 5 000€ art 700*
- *Juin 2025 : 242 239€ + 5 000€ art 700*

M. DUSSART indique qu'un nouvel intervenant s'est fait connaître dans cette procédure, à savoir la société INNOTANK, ayant déposé des conclusions aux fins d'intervention volontaire à l'occasion de l'audience du 6 juin 2025 :

Tribunal de commerce de Lyon - INNOTANK	
Information Syndicat 9 juillet 2025 et AGO 28 décembre 2025	
6 juin 2025	Conclusions et intervention volontaire INNOTANK et renvoi au 4 juillet pour dépôt conclusions ALDA
4 juillet 2025	Affaire renvoyée au 12 septembre pour dépôt conclusions ALDA

Demande d'indemnisation INNOTANK 6 juin 2025 :

- *2 500€ au titre de dommages et intérêts pour perte de chance de proposer une offre alternative aux résidents d'Avoriaz du fait d'un prétendu abus de position dominante*
- *5 000€ en réparation du préjudice moral occasionné*
- *5 000€ sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile*

3/ DISCUSSION DU PROJET DE BUDGET ET VOTE DE LA RESOLUTION 1 « VOTE DU BUDGET 2025/2026 »

ESTIMATION DE CLOTURE BUDGET 2024 – 2025

DEPENSES	Budget 2024/2025 5,90 m ²	Estimation fin 09/2025	Observations
Achats	110 100	111 589	
Travaux et fournitures	674 677	692 163	Travaux réseau câblé : SI (15 K€) + coffrets immeubles (12 K€)
Salaires et charges sociales	763 700	732 438	Recrutement adjoint direction non concrétisé
Divers	144 800	124 864	Dont amortissements : 114 000 € à fin sept
TOTAL DEPENSES	1 693 277	1 661 054	
RECETTES			
Cotisation ALDA	1 550 949	1 550 949	
Cotisation PK Falaise/Proclou	4 720	4 720	
Cotisation PK Plateau	5 015	5 015	
Cotisation Hôtel MIL8	15 968	15 968	
Redevance m ²	0	0	
Autres recettes	46 010	64 205	Produits financiers comptes à terme
Hébergeurs / SERMA	48 920	50 721	
TOTAL RECETTES	1 671 582	1 691 528	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 695	30 524	

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2025 - 2026

Les options retenues pour construire ce budget :

- Comme chaque année, prendre en compte l'augmentation générale des coûts et réévaluer plusieurs lignes de dépenses (dont les frais de personnel) sur le budget de fonctionnement.
- Permettre la réalisation d'investissements indispensables à l'accomplissement des missions endossées par l'ALDA.

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 - 2026

M. DUSSART expose les principales variations par postes intégrées dans la construction du projet de budget 2025-2026 :

	BUDGET 2024 - 2025	PROJET 2025 - 2026	Observations
ACHATS			
Petits aménagements	10 000 €	5 000 €	Estimation à la baisse
TRAVAUX FOURNITURES SERVICES EXTERIEURS			
Logement personnel	127 000 €	135 000 €	Ce poste a été augmenté de 8 000 € afin de prendre en compte des loyers en progression constante.
Bureau	16 150 €	16 750 €	Indexation annuelle
Hangar espaces verts	25 127 €	25 800 €	Indexation annuelle
Sous-traitance paysagiste	69 500 €	70 890 €	Indexation annuelle
Location écrans dynamiques	700 €	4 100 €	Renouvellement pour 1 an
Entretien matériels	10 000 €	8 000 €	Estimation à la baisse
Location lignes bande passante	72 000 €	60 000 €	Estimation à la baisse
Assurances	25 000 €	27 500 €	Nouvelle hausse générale des contrats d'assurance le 1 ^{er} janvier 2026. Réévaluation de la ligne nécessaire
Comptabilité	25 000 €	26 500 €	Indexation annuelle
Téléphone	11 500 €	10 000 €	Estimation à la baisse
SALAIRES – CHARGES SOCIALES			
Direction	221 900 €	232 578 €	Prise en compte de l'ancienneté de certains personnels (3%) et indexation des salaires (2 %) pour faire face aux augmentations récurrentes du SMIC (sur la base de l'estimation de clôture 2024-2025). Un poste supplémentaire d'adjoint a été budgété et reconduit dans la ligne Direction afin de compléter et renforcer le service administratif de l'association, le recrutement d'un tel profil n'ayant pas été accompli au cours de l'exercice 2024/2025.
Autres permanents	93 000 €	93 000 €	
Espaces verts	88 000 €	91 000 €	
Gestion du sans voiture	374 000 €	395 000 €	
DIVERS			
Amortissements	140 000 €	117 350 €	

La somme de 75 000 € portée aux budgets 2023-2024 et 2024-2025 est reconduite afin de couvrir les frais de conseils induits par la poursuite des procédures diverses.

2. BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025 - 2026

✓ ACCUEIL

- **Renouvellement de 3 postes radio et remplacement de deux bases défectueuses : 5 000 € :**
 - Poursuite du programme de remise à niveau du système de communication radio de l'accueil station qui permet à nos équipes d'assurer :
 - Coordination des transports (liaison avec les cochers et chenillettes).
 - Gestion de la route et stationnement des visiteurs en période de saturation des parkings.
 - Gestion des départs le samedi matin au pied des résidences...

Rappel / Renouvellement du parc (une trentaine de radios) :

Décembre 2019 : remplacement de 15 postes

Décembre 2023 : remplacement de 8 postes

Décembre 2024 : remplacement de 5 postes

- **Déplacement et modernisation antennes et relais radios : 5 150 €**

Cet investissement est voué à annihiler les parasitages dans les communications entre les cochers et les opérateurs ALDA.

- **Luges à bagages : Acquisition de 100 unités : 12 000 €**

Le nouveau système de luges à bagages testé au cours de l'hiver 2023-2024 a été globalisé en décembre 2024 portant le parc à 400 unités. Ce mode de transport, alternative au transport payant cochers et navettes, a rencontré un franc succès auprès des utilisateurs et a permis d'améliorer significativement le transit des arrivants au niveau des quais de déchargement. Un réassort de 100 pièces doit être programmé afin de pérenniser ce stock pour décembre 2025.

- **Signalétique : 7 000 €**

Remplacement de panneaux obsolètes à l'accueil et déploiement d'une signalétique efficiente au niveau des points luges disséminés dans la station.

Mme NEDELEC confirme que la signalétique point de dépôt des luges est vraiment nécessaire et demande si une maquette a déjà été mise en forme.

M. DUSSART répond que non et indique que les panneaux seront conformes à la charte locale.

- ✓ **RESEAU TV – INTERNET : 35 000 €**

Cette enveloppe est dédiée au renouvellement de matériels vétustes et devant être remplacés afin de sécuriser la distribution des services.

3. RECETTES PREVISIONNELLES 2025 - 2026

Pour couvrir les dépenses ci-dessus, le montant de la cotisation de 5,90 €/m² appliquée au titre de l'exercice 2024-2025 est reconduit.

a) COTISATIONS

Comme chaque année, l'assiette des cotisations de fonctionnement de l'association est réajustée pour le nouvel exercice comptable, pour tenir compte de la modification des surfaces induite par certains projets d'extension/modification de l'existant.

Les éléments recensés par nos services induisent un réajustement à 267 518,99 m².

L'application d'une cotisation de 5,90 €/m² va générer une recette de : 1 578 362 €.

b) RECETTES COMPLEMENTAIRES :

1. Produits divers : 10 000 €

Un produit estimatif de 10 000 € est conservé (essentiellement généré par l'exploitation de la bagagerie de l'accueil station et la distribution automatique de boissons chaudes).

2. Location de fibre noire : 3 600 €

Cette facturation correspond à la location de liens de fibre optique noire à un opérateur extérieur utilisant l'infrastructure fibre optique horizontale de l'ALDA pour desservir 3 de ses clients à Avoriaz.

Le loyer de chaque desserte est de 1 200 € par an. Recette prévue : 3 600 €.

3. Produits financiers : 15 000 €

Une partie de la trésorerie de l'association a été placée avec la souscription de comptes à termes (décision du Syndicat ALDA du 26 décembre 2023). Les intérêts au titre de l'exercice 2025-2026 sont estimés à 15 000 €.

4. Commune (refacturation espaces verts) : 32 000 €

L'entretien des espaces verts communaux est reconduit pour cet été 2025, le devis proposé par l'ALDA à la municipalité ayant été accepté.

Ce chiffrage vient compenser à coût réel la prestation confiée par la municipalité à l'ALDA.

5. CCHC / Refacturation électricité passage public SNOW + local : 1 100 €

L'ALDA refacture à la CCHC la consommation électrique de la course publique ainsi que le loyer d'un local technique.

6. Participation accueil : 53 500 €

Comme chaque année, les hébergeurs et la SERMA contribuent au fonctionnement de la cellule d'accueil de la station :

- SERMA : 20 000 € (sachant que l'ALDA verse également 20 000 € à la SERMA au titre du fonctionnement du téléphérique de nuit).
- Hébergeurs : 13 € par unité de logement exploitée (y compris les conciergeries) soit en moyenne 26 000 €.
- Un complément de recette de 7 500 € généré par la location de desks à certaines agences dans l'enceinte du bâtiment d'accueil (5 entités connues).

4. SYNTHÈSE BUDGET PREVISIONNEL 2025 - 2026

DEPENSES	BUDGET 2024 – 2025 5,90 €/m ²	Estimation fin septembre 2025	BUDGET 2025 – 2026 5,90 €/m ²
Achats	110 100	111 589	106 600
Travaux et fournitures	674 677	692 163	684 240
Salaires et charges sociales	763 700	732 438	798 378
Divers	144 800	124 864	125 650
TOTAL DEPENSES	1 693 277	1 661 054	1 714 868
RECETTES			
Cotisation ALDA	1 550 949	1 550 949	1 552 659
Cotisation PK Falaise et Proclou	4 720	4 720	4 720
Cotisation PK Plateau	5 015	5 015	5 015
Cotisation Hôtel MIL 8	15 968	15 968	15 968
Redevance m ²	0	0	0
Autres recettes	50 629	64 205	61 810
Hébergeurs / SERMA	48 920	50 721	53 500
TOTAL RECETTES	1 671 582	1 691 578	1 693 672
RESULTAT DE L'EXERCICE	-21 695	30 524	-21 196

5. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

CAF 2024/2025 budgétée	118 305 €
CAF 2023/2024 estimée à fin sept	144 524 €
Investissements réalisés	90 958 €

CAF 2025/2026	94 154 €
Investissements prévus	64 150 €

La proposition soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire ALDA du 28 juillet 2025 est de voter un budget déficitaire de 21 196 € fondé sur une cotisation de 5,90 €/m².

La résolution n°1 « vote du budget 2024/2025 » est soumise au vote de l'Assemblée.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre total d'inscrits : 1 368 voix

Nombre de voix présentes ou représentées : 778

Bulletins Nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Nombre d'abstentions : 18

Nombre de voix exprimées : 760

Nombre de OUI : 760 (100%)

Nombre de NON : 0

La résolution n°1 « Vote du budget 2025/2026 » est approuvée.

4/ QUESTIONS DIVERSES

1. Réunions d'information publique :

- Lundi 28 juillet 2025 : 19h - Palais des sports de Morzine : Information EMA : M. DUSSART explique que cette réunion portera sur la présentation des options envisageables concernant la création d'une liaison directe Morzine-Avoriaz par un système de remontées mécaniques. Cette initiative sera suivie jusqu'à fin août 2025 d'une consultation des citoyens inscrits sur les listes électorales locales.
- Mardi 29 juillet 2025 : 18h30 - OT Avoriaz : Réunion d'information publique ALDA

2. Semaine des propriétaires été 2025 :

M. DUSSART annonce que la semaine des prioritaires sera organisée dans la semaine du 11 août et il remercie Jean-Marc VELLEMAN pour l'organisation des différentes animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Nous rappelons que les bulletins de vote et grilles de répartition des voix, sont consultables au Secrétariat de l'ALDA, sur simple demande.

Le Président de l'ALDA
Eric DUSSART



Le Secrétaire de séance
Damien TRETTHAU

